<u>Voeu rattaché à la SG 9 relatif à la réaffirmation du maintien du Parc des Princes dans le patrimoine de la Ville de Paris</u>

Voeu déposé par Emile Meunier, Sophia Chikirou et l'ensemble des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que le Conseil de Paris s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur l'avenir du Parc des Princes de la manière la plus claire possible ;

Considérant en effet, que lors du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 février 2024, sur proposition de l'exécutif parisien, le Conseil de Paris a réaffirmé l'appartenance du Parc des Princes au patrimoine de la Ville de Paris et a souhaité que l'adaptation du stade aux besoins du PSG soit réalisée dans un montage n'impliquant pas sa cession (cf. voeu en annexe) ;

Considérant que ce voeu a été voté, lors d'un scrutin public, à l'unanimité des groupes politiques écologiste, communiste et socialiste, dont Monsieur Emmanuel Grégoire faisait partie ;

Considérant que la communication relative à l'avenir du Parc des Princes et à la reprise des discussions avec le Paris Saint-Germain présentée au Conseil de Paris du 14 avril 2026 ouvre désormais l'hypothèse d'une vente du Parc des Princes ;

Considérant qu'aucun élément nouveau décisif ne justifie de remettre en cause la position historique du Conseil de Paris, qu'aucune solution alternative de stade hors de Paris n'ait à ce jour abouti et que le maintien du club du Paris-Saint-Germain au Parc des Princes demeure la seule hypothèse crédible, renforçant la position de la Ville de Paris dans son rapport au club sur ce dossier ;

Considérant que le Parc des Princes constitue un équipement public majeur, patrimonial, populaire et sportif, dont la vocation dépasse les seuls intérêts d'un opérateur privé étranger et du seul football ;

Considérant qu'il appartient à une collectivité territoriale, singulièrement à un exécutif et une majorité se réclamant de la gauche, de préserver la maîtrise publique et la conservation de ses équipements structurants plutôt que d'en organiser la cession, notamment sous la pression d'acteurs privés étrangers ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire du stade depuis sa construction en 1972, que le Stade a eu différents clubs résidents et que les propriétaires des clubs varient selon des stratégies financières instables dans le temps ;

Sur proposition de Émile Meunier, Sophia Chikirou et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris réaffirme son refus de toute cession du Parc des Princes, maintienne cet équipement dans le patrimoine municipal et poursuive les discussions relatives à son avenir dans ce seul cadre.